

**(PISEAU II)**  
**Fiche Environnementale de Diagnostic Simplifiée (FEDS)**

**43. Intitulé de la composante :** Gestion des eaux souterraines

**44. Nom du projet :** Création d'un forage de reconnaissance : Boufrinina

**45. Gouvernorat, Délégation, secteur :** Gouvernorat : Bizerte

**Délégation :** Sejnane

**Secteur :** Boufrinina

**46. Maître de l'ouvrage :** CRDA Bizerte

**Nom et adresse de l'entrepreneur**

**47. Cocher dans le tableau, le(s) sous projet(s) objet de ce criblage**

Gestion des Eaux souterraines		Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et Protection des sols	Alimentation en eau Potable (AEP)
Forage profond >700 m		Création de PI <100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond <700 m	<b>X</b>	Création de PI <100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration des STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique		Réhabilitation /modernisation des PI >100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour GDA
Injection des EUT dans les nappes phréatiques		Réhabilitation /modernisation des PI <100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
		Réhabilitation des grand Pis >100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)		Assainissement/ drainage		
		Réhabilitation des PI avec des EUT		
		Création de PI avec des EUTs		

#### 48. Impact Environnemental :

Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet ?	Pondération		
	Applicable (oui/non)	Echelle de Pondération	Pondération
1 Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Non	3	0
2 Est situé sur un site ou aire naturelle (foret, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilays ou les communes ?	Non	2	0
3 Augmentera la salinité des sols de plus de 2 g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	0
4 Est situé déjà sur une nappe phréatique surexploitée ?	Non	3	0
5 Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI ?	Non	2	0
6 Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique) ?	Non	2	0
7 Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	Oui	1	1
8 Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	Oui	1	1
9 Générera des déchets non dangereux et seront stockés sur le site du projet ?	Oui	1	1
10 Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site ?	Non	3	0
11 Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs de PI et des agriculteurs en aval de PI ?	Non	2	0
12 Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du sud) ?	Non	2	0
<b>Total pondération</b>		25	3

#### NB : Résultat du criblage

(m) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise

(n) Si le total de la pondération est moins de 12 points, une FIES n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront incluses dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter

#### 49. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (oui/non)

Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet sont ?	Applicable (OUI / NON)
1 Est situé sur une terre privée où empiète une terre privée ?	Oui
2 Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, Sources de revenus ou de moyens d'existence, services publics ?	Non

Si les critères 1 et / ou 2 sont applicables, le CRDA devra préparer un plan de cession volontaire ou d'occupation provisoire conformément à la politique A.12 de la banque mondiale à l'acquisition des terres et la compensation pour pertes de bénéfices économique.

Vu et approuvé par :  
Le chef Arrondissement RE de Bizerte  
L'Hydrogéologue  
Dhafer Ghabri

Fait à : Bizerte  
Par : Le chef service Hydrogéologie  
Bécher Gandouzi

(PISEAU II)

Fiche Environnementale de Diagnostic Simplifiée (FEDS)

50. Intitulé de la composante : Gestion des eaux souterraines

51. Nom du projet : Création d'un forage de reconnaissance : Zayatine 2

52. Gouvernorat, Délégation, secteur : Gouvernorat : Bizerte

Délégation : Sejnane

Secteur : Cap Serrat

53. Maître de l'ouvrage : CRDA Bizerte

Nom et adresse de l'entrepreneur

54. Cocher dans le tableau, le(s) sous projet(s) objet de ce criblage

Gestion des Eaux souterraines		Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et Protection des sols	Alimentation en eau Potable (AEP)
Forage profond >700 m		Création de PI <100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond <700 m	X	Création de PI <100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration des STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique		Réhabilitation /modernisation des PI >100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour GDA
Injection des EUT dans les nappes phréatiques		Réhabilitation /modernisation des PI <100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
		Réhabilitation des grand Pis >100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)		Assainissement/ drainage		
		Réhabilitation des PI avec des EUT		
		Création de PI avec des EUTs		

## 55. Impact Environnemental :

Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet ?		Pondération		
		Applicable (oui/non)	Echelle de Pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Non	3	0
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilays ou les communes ?	Non	2	0
3	Augmentera la salinité des sols de plus de 2 g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	0
4	Est situé déjà sur une nappe phréatique surexploitée ?	Non	3	0
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI ?	Non	2	0
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique) ?	Non	2	0
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	Oui	1	1
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	Oui	1	1
9	Générera des déchets non dangereux et seront stockés sur le site du projet ?	Oui	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site ?	Non	3	0
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs de PI et des agriculteurs en aval de PI ?	Non	2	0
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du sud) ?	Non	2	0
<b>Total pondération</b>			25	3

### NB : Résultat du criblage

- (o) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise
- (p) Si le total de la pondération est moins de 12 points, une FIES n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront incluses dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter

## 56. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (oui/non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet sont ?	Applicable (OUI / NON)
1	Est situé sur une terre privée où empiète une terre privée ?	Non
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, Sources de revenus ou de moyens d'existence, services publics ?	Non

Si les critères 1 et / ou 2 sont applicables, le CRDA devra préparer un plan de cession volontaire ou d'occupation provisoire conformément à la politique 4.12 de la banque mondiale à l'acquisition des terres et la compensation pour pertes de bénéfices économique.

Vu et approuvé par :  
 Le chef Arrondissement RE de Bizerte  
 L'Hydrogéologue  
 Dhafer Ghabri

Fait à : Bizerte  
 Par : Le chef service Hydrogéologie  
 Béchir Gandouzi

**(PISEAU II)**  
**Fiche Environnementale de Diagnostic Simplifiée (FEDS)**

**15. Intitulé de la composante :** Gestion des eaux souterraines

**16. Nom du projet :** Création d'un forage de reconnaissance : Sidi Ibrahim

**17. Gouvernorat, Délégation, secteur :** Gouvernorat : Bizerte

**Délégation :** Utique

**Secteur :** Sidi Ibrahim

**18. Maître de l'ouvrage :** CRDA Bizerte

**Nom et adresse de l'entrepreneur**

**19. Cocher dans le tableau, le(s) sous projet(s) objet de ce criblage**

Gestion des Eaux souterraines		Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et Protection des sols	Alimentation en eau Potable (AEP)
Forage profond >700 m		Création de PI <100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond <700 m	<b>X</b>	Création de PI <100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration des STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique		Réhabilitation /modernisation des PI >100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour GDA
Injection des EUT dans les nappes phréatiques		Réhabilitation /modernisation des PI <100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
		Réhabilitation des grand Pis >100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)		Assainissement/ drainage		
		Réhabilitation des PI avec des EUT		
		Création de PI avec des EUTs		

## 20. Impact Environnemental :

Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet ?		Pondération		
		Applicable (oui/non)	Echelle de Pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Non	3	0
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (foret, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilays ou les communes ?	Non	2	0
3	Augmentera la salinité des sols de plus de 2 g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	0
4	Est situé déjà sur une nappe phréatique surexploitée ?	Non	3	0
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI ?	Non	2	0
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique) ?	Non	2	0
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	Oui	1	1
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	Oui	1	1
9	Générera des déchets non dangereux et seront stockés sur le site du projet ?	Oui	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site ?	Non	3	0
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs de PI et des agriculteurs en aval de PI ?	Non	2	0
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du sud) ?	Non	2	0
<b>Total pondération</b>			25	3

### NB : Résultat du criblage

- (e) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise
- (f) Si le total de la pondération est moins de 12 points, une FIES n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront incluses dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter

### 21. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (oui/non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet sont ?	Applicable (OUI / NON)
1	Est situé sur une terre privée où empiète une terre privée ?	Oui
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, Sources de revenus ou de moyens d'existence, services publics ?	Non

Si les critères 1 et / ou 2 sont applicables, le CRDA devra préparer un plan de cession volontaire ou d'occupatin provisoire conformément à la politique 4.12 de la banque mondiale à l'acquisition des terres et la compensation pour pertes de bénéfices économique.

Vu et approuvé par :  
Le chef Arrondissement RE de Bizerte  
L'Hydrogéologue  
Dhafer Ghabri

Fait à : Bizerte  
Par : Le chef service Hydrogéologie  
Béchir Gandouzi



## 6. Impact Environnemental :

Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet ?		Pondération		
		Applicable (oui/non)	Echelle de Pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Non	3	0
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilays ou les communes ?	Non	2	0
3	Augmentera la salinité des sols de plus de 2 g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	0
4	Est situé déjà sur une nappe phréatique surexploitée ?	Non	3	0
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI ?	Non	2	0
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique) ?	Non	2	0
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	Oui	1	1
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	Oui	1	1
9	Générera des déchets non dangereux et seront stockés sur le site du projet ?	Oui	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site ?	Non	3	0
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs de PI et des agriculteurs en aval de PI ?	Non	2	0
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du sud) ?	Non	2	0
<b>Total pondération</b>			25	3

### NB : Résultat du criblage

- (a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise
- (b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, une FIES n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront incluses dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter

## 7. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (oui/non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet sont ?	Applicable (OUI / NON)
1	Est situé sur une terre privée où empiète une terre privée ?	Oui
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, Sources de revenus ou de moyens d'existence, services publics ?	Non

Si les critères 1 et / ou 2 sont applicables, le CRDA devra préparer un plan de cession volontaire ou d'occupatin provisoire conformément à la politique 4.12 de la banque mondiale à l'acquisition des terres et la compensation pour pertes de bénéfices économique.

Vu et approuvé par :  
Le chef Arrondissement RE de Bizerte  
L'Hydrogéologue  
Dhafer Ghabri

Fait à : Bizerte  
Par : Le chef service Hydrogéologie  
Béchir Gandouzi

**PISEAU II**  
**Fiche Environnementale de Diagnostic Simplifiée (FEDS)**

**8. Intitulé de la composante :** Gestion des eaux souterraines

**9. Nom du projet :** Création d'un forage de reconnaissance :Farrouja

**10. Gouvernorat, Délégation, secteur :** Gouvernorat : Bizerte

**Délégation :** Bizerte Sud

**Secteur :** Farrouja

**11. Maître de l'ouvrage :** CRDA Bizerte

**Nom et adresse de l'entrepreneur**

**12. Cocher dans le tableau, le(s) sous projet(s) objet de ce criblage**

Gestion des Eaux souterraines		Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et Protection des sols	Alimentation en eau Potable (AEP)
Forage profond >700 m		Création de PI <100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond <700 m	<b>X</b>	Création de PI <100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration des STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique		Réhabilitation /modernisation des PI >100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour GDA
Injection des EUT dans les nappes phréatiques		Réhabilitation /modernisation des PI <100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
		Réhabilitation des grand Pis >100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)		Assainissement/ drainage		
		Réhabilitation des PI avec des EUT		
		Création de PI avec des EUTs		

### 13. Impact Environnemental :

Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet ?		Pondération		
		Applicable (oui/non)	Echelle de Pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Non	3	0
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilays ou les communes ?	Non	2	0
3	Augmentera la salinité des sols de plus de 2 g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	0
4	Est situé déjà sur une nappe phréatique surexploitée ?	Non	3	0
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI ?	Non	2	0
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique) ?	Non	2	0
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	Oui	1	1
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	Oui	1	1
9	Générera des déchets non dangereux et seront stockés sur le site du projet ?	Oui	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site ?	Non	3	0
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs de PI et des agriculteurs en aval de PI ?	Non	2	0
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du sud) ?	Non	2	0
<b>Total pondération</b>			25	3

#### NB : Résultat du criblage

- (c) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise
- (d) Si le total de la pondération est moins de 12 points, une FIES n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront incluses dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter

### 14. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (oui/non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet sont ?	Applicable (OUI / NON)
1	Est situé sur une terre privée où empiète une terre privée ?	Oui
2	Aura un impact sur l'accées des populations locales à leurs habitats, biens, Sources de revenus ou de moyens d'existence, services publics ?	Non

Si les critères 1 et / ou 2 sont applicables, le CRDA devra préparer un plan de cession volontaire ou d'occupatin provisoire conformément à la politique 4.12 de la banque mondiale à l'acquisition des terres et la compensation pour pertes de bénéfices économique.

Vu et approuvé par :  
**Le chef Arrondissement RE de Bizerte**  
**L'Hydrogéologue**  
**Dhafer Ghabri**

Fait à : Bizerte  
 Par : **Le chef service hydrogéologie**  
**Bécher Gândoun**

**(PISEAU II)**  
**Fiche Environnementale de Diagnostic Simplifiée (FEDS)**

**57. Intitulé de la composante :** Gestion des eaux souterraines

**58. Nom du projet :** Création d'un forage de reconnaissance : El Kasr

**59. Gouvernorat, Délégation, secteur :** Gouvernorat : Bizerte

**Délégation :** Bizerte Sud

**Secteur :** El kasr El Ahmar

**60. Maître de l'ouvrage :** CRDA Bizerte

**Nom et adresse de l'entrepreneur**

**61. Cocher dans le tableau, le(s) sous projet(s) objet de ce criblage**

Gestion des Eaux souterraines		Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et Protection des sols	Alimentation en eau Potable (AEP)
Forage profond >700 m		Création de PI <100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond <700 m	<b>X</b>	Création de PI <100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration des STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique		Réhabilitation /modernisation des PI >100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour GDA
Injection des EUT dans les nappes phréatiques		Réhabilitation /modernisation des PI <100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
		Réhabilitation des grand Pis >100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)		Assainissement/ drainage		
		Réhabilitation des PI avec des EUT		
		Création de PI avec des EUTs		

## 62. Impact Environnemental :

Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet ?		Pondération		
		Applicable (oui/non)	Echelle de Pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Non	3	0
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilays ou les communes ?	Non	2	0
3	Augmentera la salinité des sols de plus de 2 g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	0
4	Est situé déjà sur une nappe phréatique surexploitée ?	Non	3	0
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI ?	Non	2	0
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique) ?	Non	2	0
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	Oui	1	1
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	Oui	1	1
9	Générera des déchets non dangereux et seront stockés sur le site du projet ?	Oui	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site ?	Non	3	0
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs de PI et des agriculteurs en aval de PI ?	Non	2	0
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du sud) ?	Non	2	0
<b>Total pondération</b>			25	3

### NB : Résultat du criblage

- (q) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise
- (r) Si le total de la pondération est moins de 12 points, une FIES n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront incluses dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter

## 63. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (oui/non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet sont ?	Applicable (OUI / NON)
1	Est situé sur une terre privée où empiète une terre privée ?	Non
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, Sources de revenus ou de moyens d'existence, services publics ?	Non

Si les critères 1 et / ou 2 sont applicables, le CRDA devra préparer un plan de cession volontaire ou d'occupatin provisoire conformément à la politique 4.12 de la banque mondiale à l'acquisition des terres et la compensation pour pertes de bénéfices économique.

Vu et approuvé par :  
**Le chef Arrondissement RE de Bizerte**  
**L'Hydrogéologue**  
**Dhafer Ghabri**

Fait à : **Bizerte**  
 Par : **Le chef service Hydrogéologie**  
**Béchir Gandouzi**

**(PISEAU II)**  
**Fiche Environnementale de Diagnostic Simplifiée (FEDS)**

**64. Intitulé de la composante :** Gestion des eaux souterraines

**65. Nom du projet :** Création d'un forage de reconnaissance : Hamrounia

**66. Gouvernorat, Délégation, secteur :** Gouvernorat : Bizerte

**Délégation :** Journine

**Secteur :** Hamrounia

**67. Maître de l'ouvrage :** CRDA Bizerte

**Nom et adresse de l'entrepreneur**

**68. Cocher dans le tableau, le(s) sous projet(s) objet de ce criblage**

Gestion des Eaux souterraines		Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et Protection des sols	Alimentation en eau Potable (AEP)
Forage profond >700 m		Création de PI <100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond <700 m	<b>X</b>	Création de PI <100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration des STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique		Réhabilitation /modernisation des PI >100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour GDA
Injection des EUT dans les nappes phréatiques		Réhabilitation /modernisation des PI <100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
		Réhabilitation des grand Pis >100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)		Assainissement/ drainage		
		Réhabilitation des PI avec des EUT		
		Création de PI avec des EUTs		

### 69. Impact Environnemental :

Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet ?		Pondération		
		Applicable (oui/non)	Echelle de Pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Non	3	0
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (foret, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilays ou les communes ?	Non	2	0
3	Augmentera la salinité des sols de plus de 2 g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	0
4	Est situé déjà sur une nappe phréatique surexploitée ?	Non	3	0
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI ?	Non	2	0
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique) ?	Non	2	0
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	Oui	1	1
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	Oui	1	1
9	Générera des déchets non dangereux et seront stockés sur le site du projet ?	Oui	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site ?	Non	3	0
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs de PI et des agriculteurs en aval de PI ?	Non	2	0
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du sud) ?	Non	2	0
<b>Total pondération</b>			25	3

#### NB : Résultat du criblage

- (s) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise
- (t) Si le total de la pondération est moins de 12 points, une FIES n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront incluses dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter

### 70. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (oui/non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projet sont ?	Applicable (OUI / NON)
1	Est situé sur une terre privée où empiète une terre privée ?	Oui
2	Aura un impact sur l'accées des populations locales à leurs habitats, biens, Sources de revenus ou de moyens d'existence, services publics ?	Non

Si les critères 1 et / ou 2 sont applicables, le CRDA devra préparer un plan de cession volontaire ou d'occupatin provisoire conformément à la politique 4.12 de la banque mondiale à l'acquisition des terres et la compensation pour pertes de bénéfices économique.

Vu et approuvé par :  
Le chef Arrondissement RE de Bizerte  
L'Hydrogéologue  
Dhafer Ghabri

Fait à : Bizerte  
Par : Le chef service hydrogéologie  
Béchir Gandouzi